

QUESTION ORALE N°17

Auteur :Monsieur Francis NIZET , membre élu de la circonscription électorale de Tokyo.

Objet : Célébration du 14 juillet à l'étranger.

Les restrictions budgétaires concernant les frais relatifs aux célébrations du 14 juillet à l'étranger ont conduit les postes à limiter les invitations à ces cérémonies en 2008. Les français de l'étranger ont très mal accueilli ces mesures qui, de surcroît, ont donné à nos partenaires étrangers une image affaiblie de notre pays. Quel est le budget alloué par le MAEE aux célébrations du 14 juillet de par le monde ? Quelle économie ces restrictions ont-elles représentées cette année ? Le Ministère compte-il revenir sur ces restrictions en 2009 pour redonner à cette fête nationale son véritable caractère populaire ?

ORIGINE DE LA REPOSE :

SOUS DIRECTION DE LA DECONCENTRATION

Dans le contexte budgétaire contraint que vous connaissez, visant à engager la réduction du déficit de l'Etat, le Ministère des Affaires étrangères et européennes est conduit, comme les autres départements ministériels, à resserrer l'adéquation de ses moyens aux objectifs prioritaires qui lui sont assignés. C'est ce dont le ministre vous a fait part dans une réponse à la lettre que vous lui aviez adressée le 6 mai dernier.

Cette contrainte générale a notamment conduit à une baisse de l'ensemble des frais de représentation des Ambassadeurs, d'environ 6%. La baisse, incluse dans ce total, des crédits spécifiquement consacrés aux réceptions du 14 juillet a représenté 530 100 Euros. Pour l'ensemble de nos Ambassades, les crédits spécifiques consacrés au 14 juillet (1 301 700 euros en 2008) ont représenté 12,5% de leurs crédits pour frais de représentation.

En 2008, les Ambassadeurs ont été incités à faire davantage encore appel aux contributions de mécénat et aux financements innovants pour le 14 juillet. Je peux vous indiquer qu'un certain nombre d'Ambassadeurs nous ont fait part de la façon positive dont ces dispositions ont été par eux mises en œuvre, et qui leur ont permis de maintenir, si non même d'élargir encore, le nombre d'invités à leur réception pour notre Fête Nationale.

Pour 2009, le Ministère des Affaires étrangères et européennes s'appuiera sur le bilan qui peut être retenu des mesures prises cette année, et prendra naturellement en compte les appréciations des uns et des autres qui ont été portées à sa connaissance. Une implication accrue des associations de français à l'étranger, de toute nature, dans l'organisation des célébrations de notre Fête nationale ne pourrait en tout état de cause qu'être bénéfique, et très favorablement accueillie par nos Ambassadeurs.